

BIBLIO DES FAMILLES - CHARTE D'UTILISATION

La « biblio des familles », qu'est-ce que c'est ?

Une bibliothèque partagée qui met à disposition des ouvrages (romans, bd, revues, manga...), d'inspiration chrétienne ou non, dans le but de proposer des lectures qualitatives aux petits comme aux plus grands.

- Notre plus-value : ce qu'on ne trouverait pas en bibliothèque et qu'on serait obligé d'acheter (soit style trop ancien, soit lecture spirituelle)

Pourquoi ?

- Encourager le plaisir de la lecture pour tous
- Economiser les budgets familiaux des achats de livres
- Faire connaître des lectures de qualité (histoire, culture, lexique enrichi, grammaire inchangée...)
- Proposer des livres d'inspiration chrétienne
- Échanger des lectures appréciées par d'autres
- Favoriser des achats ciblés grâce à de belles découvertes

Comment ?

En échange d'une cotisation modique et de la mise à disposition de 3 livres (minimum) pour un an, l'adhérent peut, pendant un an, emprunter 3 ouvrages pour une durée d'un mois (jusqu'à la date de la permanence d'ouverture la plus proche).

Lors de son adhésion, chaque adhérent :

- Remplit un formulaire d'adhésion en renseignant toutes les informations demandées ;
- Lit et signe une charte d'utilisation en 2 exemplaires (un pour lui et un qui reste à la bibliothèque) ; En cas de non-respect des éléments de cette charte, les responsables de la bibliothèque peuvent être amenés à en exclure l'adhérent sans remboursement de son adhésion annuelle.
- Verse une cotisation d'un montant modique (2 euros pour un enfant, 3 euros pour un adulte) ;
- Dépose en prêt un minimum de 3 livres pour un an ; les livres prêtés doivent être recouverts.
- Il peut également donner définitivement des ouvrages dont il n'a plus l'usage et qui correspondent aux critères de la biblio des familles (cf. supra).

La bibliothèque des familles étant une bibliothèque partagée, elle ne peut fonctionner que grâce à la contribution de chacun pour enrichir le fonds documentaire et respecter les ouvrages des uns et des autres.

L'adhérent s'engage à prendre soin des ouvrages empruntés, dans un souci de respect des autres adhérents qui les ont prêtés à la bibliothèque. Il s'engage également à rapporter les ouvrages empruntés en temps et en heure.

La salle abritant les ouvrages doit rester un espace rangé et calme. Au moment du choix des livres, l'adhérent veillera à respecter les lieux, à parler à voix basse et à remettre à leur place les ouvrages qu'il n'empruntera pas.

L'argent collecté grâce aux cotisations servira d'une part à l'achat du matériel de base nécessaire (papier pour recouvrir les livres, étiquettes etc.), d'autre part à l'achat éventuel d'ouvrages pour enrichir le fonds de la bibliothèque.

En cas de détérioration ou de perte d'un ouvrage, l'adhérent s'engage à le remplacer ou à défaut le rembourser (montant à déterminer avec les responsables de la bibliothèque).

En cas de retard, l'adhérent s'engage à régler les pénalités de retard : 50 centimes par livre par permanence manquée à compter de la date où le livre devait être rendu.

NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

NOM Prénom de l'adulte responsable (si adhérent mineur) : _____

- Reconnaît avoir lu les principes de la charte de la Bibliothèque des familles et y adhérer.

Fait à Cholet, le _____

Signature de l'adhérent

Signature de l'adulte responsable (si adhérent mineur)

NB : Les informations recueillies sont uniquement destinées à la gestion de la bibliothèque. En application de la Règlementation Générale de la Protection des Données (RGPD) vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en contactant les responsables de la bibliothèque à l'adresse suivante : bibliodesfamilles.cholet@gmail.com.